

**DECISION DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO**

Objet : Convention d'assistance pour contentieux dans le cadre de la procédure d'expropriation dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Les Portes du Dardaillon – autorisation de signature de la convention et de la décision d'esther en justice

Le Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo,

Vu l'article L.2512-5 du Code de la commande publique relatif à la passation d'un marché public pour des services de représentation légale d'un client par un avocat dans le cadre d'une procédure juridictionnelle, devant les autorités publiques ou les institutions internationales ou dans le cadre d'un mode alternatif de règlement des conflits,

Vu la délibération en date du 11 juillet 2025 par laquelle le conseil communautaire a donné délégations au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés en dessous des seuils de procédures formalisées ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ; et pour intenter au nom de la collectivité les actions en justice ou de la défendre dans les actions intentées contre elle, devant toute juridiction tant au fond qu'en référé ou en suspension, en première instance, en appel ou en cassation,

Considérant les besoins juridiques liés à des risques de nature contentieuse pour la procédure d'expropriation en lien avec la Déclaration d'Utilité Publique dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC Les Portes du Dardaillon,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer les missions de représentation légale dans le cadre d'une procédure contentieuse liée à l'opération d'utilité publique et déclarant les parcelles cessibles à la SCP CGCB & associés telles que définies dans la convention d'assistance pour contentieux jointe, pour une enveloppe maximale de 17 000€ HT, comprenant :

- Contentieux de l'expropriation : pour un montant d'enveloppe forfaitaire maximale de 10 500 € HT pour 3 procédures d'expropriation, publique du projet d'aménagement ZAC « Les portes du Dardaillon »
- Contentieux de l'acte déclarant l'opération d'utilité et déclarant les parcelles cessibles : une tarification forfaitaire de 1 500 € HT pour un recours gracieux et une tarification de 5 000€ HT pour une représentation devant le tribunal administratif.

Article 2 : de confier la représentation des intérêts de la Communauté d'agglomération Lunel Agglo à la SCP CGCB & associés pour défendre ce dossier devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

Article 3 : d'autoriser le Président à signer la convention d'assistance juridique jointe et tous les documents relatifs à ce dossier.

Article 4 : Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Madame la Préfète de l'Hérault, à Montpellier.

Fait à Lunel, le 18/02/2026,

DECISION n°37-2026	
Transmis en Préfecture le	26/02/26
Affiché le	
Notifié le	

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Lunel Agglo
Conseiller départemental de l'Hérault
Jérôme BOISSON



La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter :

- De sa publication ou notification
- De la décision de rejet prise par l'autorité compétente suite à l'exercice d'un recours administratif préalable
- Du silence gardé par l'administration pendant un délai de 2 mois suite à l'exercice d'un recours administratif préalable. (Articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative).

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 26/02/2026 Reçu en préfecture le 26/02/2026 Publié le ID : 034-243400520-20260226-DECISION372026-AU
--